

DISPOSITIONS FINANCIERES EXCEPTIONNELLES 2020-2021

Un compte financier est ouvert pour chaque club à la Trésorerie du Comité. Il est approvisionné (espèces, non acceptées) par demande d'acompte dont le montant est calculé en fonction de la facture financière de chaque club, sur la base de la saison précédente.

Privilégiez les virements bancaires.

1 ^{er} acompte	au 31 octobre 2020
2 ^{ème} acompte	au 30 novembre 2020
3 ^{ème} acompte	au 31 décembre 2020
4 ^{ème} acompte	au 31 janvier 2021
5 ^{ème} acompte	au 29 février 2021
6 ^{ème} acompte	au 31 mars 2021
7 ^{ème} acompte	au 30 avril 2021

Une situation du compte financier est communiquée aux clubs en cours de saison pour contrôle.
Le compte est soldé au plus tard 8 jours avant l'Assemblée Générale du Comité.

Le Bureau Directeur du Comité peut autoriser le Trésorier à appliquer une pénalité de 10% de la somme demandée pour non-paiement dans les délais impartis, après rappel par circulaire officielle des sommes dues.

TARIF LICENCES 2020-2021

SOCLE pour tout licencié en club TECHNICIEN/OFFICIEL/DIRIGEANT	36.70 €
Socle + Extension pour pratique en club U16 à Sénior	64.40 €
Socle + Extension pour pratique en club U12 à u15	47.35 €
Socle + Extension pour pratique en club BABY à U11	36.70 €
Socle + Extension Joueur loisir U19 et Plus	49.80 €
Socle + Extension Joueur Entreprise U19 et Plus	40.40 €

Socle + Extension Vivre Ensemble U18 et Plus	36.70 €
Assurance Option A	2.98 €
Assurance Option B (indemnités journalières) Option A+ Option B+	8.63 € 3.48 € 9.13 €
Assurance Licence Vivre Ensemble	0.50 €

TARIF EXTENSION PRET LICENCES T (hors licences et socle)

U13	GRATUIT
U14-U15	99.50 €
U16 ET PLUS	143.50 €

TARIF MUTATIONS (hors licences et socle)

U13	GRATUIT
U14 ET PLUS	60,00 €

TARIF Licences AST (hors licence et socle)

AST Compétition U13	GRATUIT
AST U14-U15	15.00 €
AST U16 ET PLUS	24.00 €



COTISATION COMITE

COTISATION COMITE ANNUELLE	70.00 €
----------------------------	---------

PARTICIPATION

FRAIS POSTAUX	50.00 €
---------------	---------

AFFILIATION à la F.F.B.B.

Nouvelle Association	120.00 €
----------------------	----------

REAFFILIATION à la F.F.B.B.

(PAS DE PART COMPLEMENTAIRE DU COMITE - sans part complémentaire Ligue facturée séparément)

Association de < 50 licenciés	Affiliation + 1 Abonnement Revue Basket Ball	150.00€
Association de > 50 licenciés	Affiliation + 2 Abonnements Revue Basket Ball	225.00€



COMMISSION SPORTIVE

DROIT D'ENGAGEMENT

SENIOR	112,00 €
U 20	100.00 €
De U13 à U18	86.00 €
U11	GRATUIT
COUPES DROME ARDECHE SENIORS	64.00 €
COUPES DROME ARDECHE JEUNES	GRATUIT

LICENCE MANQUANTE

Licence manquante	60.00 €
A partir de 3 licences manquantes par rencontre, montant forfaitaire	150.00 €

FORFAITS PAR MATCH (Championnat et Coupes)

SENIORS – U20	150.00 €
JOUEURS de U13 à U18	100.00 €
Amendes doublées lors de :	
<ul style="list-style-type: none">- Les deux dernières journées du calendrier des matchs 1^{ère} phase jeunes- Les deux dernières journées du calendrier des matchs 2^{ème} phase jeunes- Les deux dernières journées du calendrier des matchs seniors (fin de compétition)- La journée d'accession en Région et de maintien en Division 1	
FORFAIT ½ finales et finales jeunes	200.00 €
FORFAIT ½ finales et finales de Championnat Seniors et U20	250.00 €



FORFAIT matchs Play Off (du 2 ^e au 5 ^e) Championnat Seniors	250.00 €
FORFAIT matchs jeunes de Coupe Drôme Ardèche	200.00 €
FORFAIT matchs seniors de Coupe Drôme Ardèche	250.00 €
FORFAIT GÉNÉRAL SENIORS - U20	250.00 €
FORFAIT GÉNÉRAL U17 – U18	200.00 €
FORFAIT GÉNÉRAL de U13 à U15	180.00 €

FORFAIT de dernière minute, non prévenu, avec feuille de marque remplie, lorsque les arbitres ont fait le déplacement, les indemnités kilométriques et la prime de match sont versées automatiquement par le comité et refacturées au club concerné.

Tout forfait non prévenu au minimum trois heures avant sans justificatif valable, pour une journée de championnat, une amende de **200 euros** sera automatiquement imputée au club responsable du forfait.

Pour tout club déclarant forfait à l'extérieur lors des matchs retour et des phases finales (En cas de déplacement de l'équipe adverse), des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées au club responsable par le comité et reversées au club pénalisé.

Lors de la 1^{ère} phase jeunes, les mêmes indemnités kilométriques seront facturées pour tout forfait à l'extérieur.

Forfait général (en cours de saison) avec réversion à part égale aux équipes de la même poule

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ (Championnat et Coupes)

Rencontre perdue par pénalité	100.00 €
Licence non conforme pour le coach	100.00 €



ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Demande de dérogation hors délais (<21 jours) pour les rencontres soumises à désignations NON TRAITÉE (sauf cas spécifique...)	10.00 €
Programmation des matchs communiquée hors délai	10.00 €
Résultats non communiqués dès la fin des week-ends	10.00 €
Résultats non communiqués dès la fin des week-ends pour la dernière journée de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} phase des championnats	20.00 €

FEUILLE DE MARQUE et E-Marque (non conforme)

ABSENCE du délégué de club.	10.00 €
ABSENCE des officiels	10.00 €
Feuille incomplète	10.00 €
Envoi tardif (+ de 24H) du double des feuilles de marque papier.	10.00 €
Envoi tardif après le dimanche soir (minuit) des fichiers export E-Marque Départemental Jeune et Senior.	10.00 €

5 et 7 MAJEUR (délai)

5 et 7 majeur + équipes personnalisées non parvenu dans les délais, avant la première journée dans leurs championnats respectifs	75.00 €
--	---------

Absence d'officiel à la table de marque

Absence d'officiel à la table de marque (Play Off – ½ Finales et Finales Championnat Jeunes et Seniors - ½ Finales et Finales Coupes Jeunes et Seniors - Matches Accession* Région Jeunes – Matches de maintien Division 1 Jeunes)	50.00 € * reversés au club remplaçant
--	---------------------------------------



FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES (sans rapport)

TABLEAU AMENDES FAUTES TECHNIQUES				
1 ^{ère} FAUTE	2 ^{ème} FAUTE	2 FAUTES T dans la même rencontre	3 ^{ème} FAUTE	4 ^{ème} FAUTE
50 euros	100 euros	200 euros	150 €	200€
TABLEAU AMENDES FAUTES DISQUALIFIANTES				
1 ^{ère} FAUTE sans rapport	2 ^{ème} FAUTE sans rapport	FAUTE T + FAUTE D sans rapport dans la même rencontre	3 ^{ème} FAUTE sans rapport	4 ^{ème} FAUTE sans rapport
100 euros	150 euros	300 euros	200 €	250 €

Ouverture d'un dossier disciplinaire après 5 fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport cumulées.

Dans le cas où la Ligue AURA déciderait de facturer des frais de dossier pour la suspension de 3 fautes techniques ou disqualifiantes sans rapport, l'amende sera annulée.



APPEL SUR DECISION ADMINISTRATIVE

Appel à une décision administrative

375.00 €



COMMISSION DES OFFICIELS (CDO)

RECLAMATIONS

37,50 € lors du match

37,50 € pour la confirmation

soit au total 75.00 euros

FACTURATION STAGE

Péréquation entre tous les clubs du Comité (prix du stage divisé par le nombre de clubs).

Facturation de la journée de stage	30.00 €
Absence à un stage sans motif valable à l'appréciation de la commission (lorsque l'arbitre reste sous le contrôle de son club, et que ce même club garde un contact avec l'officiel) – (Arrêt ou mutation de l'officiel sans possibilité de forcer un officiel à faire le stage – pas d'amende)	60.00 €
Retard à un stage (> à 20 minutes)	30.00 €
Stage de rattrapage + participation à une action du comité	30.00 €
Stage incomplet sans justificatif valable	30.00 €

ARBITRE - CONVOCATION

Non-retour de convocation	45.00 €
Retour tardif de convocation (Mercredi soir 19H00 dernier délai)	20.00 €

REGLEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

Tous les frais d'arbitrage sont pris en charge par la caisse des officiels gérée par le comité Drôme Ardèche de basket-ball.



COMMISSION TECHNIQUE

STAGE DE PRE SAISON (JAPS) Journée Annuelle de Pré Saison

Stage Obligatoire pour les Entraîneurs U13-U15-U17 Elite et U20 Fortement conseillé pour les niveaux inférieurs de U13 à U17.	45.00 € (par entraîneur)
Amende pour absence au stage U13-U15-U17 Elite et U20 (Annulée si présence au stage de rattrapage)	85,00 € (par entraîneur)
Stage de rattrapage. + participation à une action du comité	45,00 € (par entraîneur)
Stage de perfectionnement (durée 3 à 4 jours) U11-U12 (par joueur)	25,00€ par journée
Stage de sélection U13.	à la charge du comité
Participation des parents de joueurs / Joueuses par stage de perfectionnement.	15,00 €
Stage de détection	10.00 €



COMMISSION MINI-BASKET

PLATEAUX U9/U11

Absence d'une équipe à un plateau mini-basket, sans motif valable, à l'appréciation de la commission	50.00 €
Annulation d'un plateau, 7 jours avant la date prévue	100.00 €
Annulation d'un plateau sans avoir prévenu les clubs concernés	100.00 €
Remboursement des indemnités kilométriques aux clubs s'étant déplacés	+ Distance Aller/retour *0.36 *3 voitures

MATCH CHALLENGE

Forfait match U11	50.00 €
Annulation d'un match sans avoir prévenu les clubs concernés	120.00 €
Remboursement des indemnités kilométriques aux clubs s'étant déplacés	+ Distance Aller/retour *0.36 *3 voitures
Tout forfait non prévenu au minimum trois heures avant, sans justificatif valable, une amende sera automatiquement imputée au club responsable du forfait.	120.00 €
Pour tout club déclarant forfait lors des matchs retour, des indemnités kilométriques seront automatiquement facturées au club responsable par le comité et reversées au club pénalisé	+ Distance Aller/retour *0.36 *3 voitures

FORUM MINI BASKET (journée annuelle de regroupement)

Stage Obligatoire pour tous les Entraîneurs U9 - U11 (fortement conseillée aux entraîneurs U7 sur inscription)	35.00 € (par entraîneur)
Amende pour absence à la JAPS (Annulée si présence au stage de rattrapage)	85.00 € (par entraîneur)
Stage de rattrapage. + participation à une action du comité	35,00 € (par entraîneur)



FÊTE DU MINIBASKET

Absence d'un club à la fête du mini-basket
Cette amende sera redistribuée aux clubs présents sur leur compte financier.
Présence obligatoire de tous les clubs.

250.00 €



AMENDES DIVERSES

Absence aux Assemblées (Générale et/ou extraordinaire) y compris absence des clubs aux votes (élections totales ou partielles)	
Clubs de plus de 100 licenciés	250.00 €
Clubs de 51 à 100 licenciés	175,00€
Clubs jusqu'à 50 licenciés	75,00€
Absences à toutes réunions organisées par le Comité portant la mention « obligatoire ».	100,00€

RÉCLAMATION SUR AMENDES

Les clubs qui souhaitent contester une amende ou une pénalité, ont 30 jours à compter de la date de parution de l'amende dans le BH du Comité Drôme Ardèche de basket-ball.

Au-delà de ce délai, aucune réclamation ou contestation ne sera plus recevable.

Adopté en Comité Directeur du 30/06/2020



REGLEMENT de la CAISSE des OFFICIELS Saison 2020-2021

PREAMBULE

Une caisse des officiels est constituée et gérée par le Comité DROME ARDECHE de Basket-Ball.

Elle est relative au règlement des frais :

D'arbitrage de la saison régulière pour toutes les catégories et tous les championnats.

Le Comité DROME ARDECHE de Basket-Ball reversera aux arbitres les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation.

Chaque groupement sportif concerné devra fournir au Comité un R.I.B. ou R.I.C.E. à son engagement.

Le calcul du forfait annuel se fait uniquement sur les rencontres du calendrier.

ARTICLE 1 - OBLIGATION

Afin, d'avoir un suivi régulier concernant le pointage des arbitres, les clubs ont l'obligation d'envoyer par mail les feuilles de marque (scannées recto-verso) pour toutes les catégories au plus tard le dimanche minuit qui suit la rencontre. (E-marque compris).

ARTICLE 2 – DEFINITION DU CALCUL DES ACOMPTES CLUBS

Les montants des acomptes sont calculés sur la base de la facture de la saison N-1.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES MENSUALITES

Les Clubs seront informés chaque mois par voie de BH du montant des acomptes à prélever (de préférence).

Le Bureau Directeur du Comité peut autoriser le Trésorier à appliquer une pénalité de 10% de la somme demandée pour non-paiement dans les délais impartis, après rappel par circulaire officielle des sommes dues.

Les acomptes seront à verser en 8 fois, selon les modalités suivantes :

<i>1^{er} acompte</i>	<i>au 31 octobre 2020</i>
<i>2^{ème} acompte</i>	<i>au 30 novembre 2020</i>
<i>3^{ème} acompte</i>	<i>au 31 décembre 2020</i>
<i>4^{ème} acompte</i>	<i>au 31 janvier 2021</i>
<i>5^{ème} acompte</i>	<i>au 29 février 2021</i>
<i>6^{ème} acompte</i>	<i>au 31 mars 2021</i>
<i>7^{ème} acompte</i>	<i>au 30 avril 2021</i>

Le compte est soldé au plus tard 8 jours avant l'Assemblée Générale du Comité.



ARTICLE 4 – BILAN ANNUEL

Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif, au plus tard lors de l'Assemblée Générale annuelle du Comité.

ARTICLE 5 – INDEMNISATION DES OFFICIELS

Les officiels seront indemnisés par le Comité DRÔME ARDÈCHE de Basket-Ball sous forme de virement bancaire ou postal.

Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E.

Les virements seront effectués tous les mois (le dernier vendredi du mois M+1), après contrôle de la Commission des officiels et du répartiteur, de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque.

Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.

L'indemnisation des officiels est calculée de la manière suivante :

- Prime de match à 30 euros pour les championnats et Coupes Seniors
- Frais kilométriques à 0,36 € du Kms.
- Prime de match à 26 euros pour les championnats et Coupes jeunes
- Frais kilométriques à 0,36 € du Kms.

ARTICLE 7 – DESIGNATIONS MULTIPLES POUR LES ARBITRES

En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée – Couple Régional –U17), les équipes en présence pour la rencontre non concernée par la caisse des officiels départemental, les indemnités seront versées par la ligue régionale. (Pour une rencontre régionale)

L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait régional.

ARTICLE 8 – FORFAIT SIMPLE

Attention !! : En cas de forfait d'une équipe, l'équipe défaillante devra **en plus** des pénalités de la commission sportive ou juridique, régler les indemnités d'arbitrage de la rencontre. (Si l'arbitre s'est déplacé).

- S'il s'agit de l'équipe visiteuse, le montant du forfait départemental de la rencontre lui sera réclamé en sus et l'équipe locale se verra rembourser du même montant.
- S'il s'agit de l'équipe locale, le montant du forfait départemental de la rencontre restera acquis.

ARTICLE 9 – FORFAIT GENERAL

En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse des officiels sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.



ARTICLE 10 – LIMITATION KILOMETRIQUE

Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, le Comité fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation kilométrique (dans la mesure du possible) pour une journée de championnat.

Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.

ARTICLE 11 – ABSENCE DE L'OFFICIEL

En cas d'absence d'un (des) officiel(s), le forfait départemental de la rencontre restera acquis par la caisse des officiels.

ARTICLE 12 – Caisse de péréquation sur PRM et PRF

MONTANT ANNUEL PAR CATEGORIE / MONTANT DES ACOMPTES (20%)

Divisions	Nbr Equipes	Montant Annuel 2019/2020	Montant Annuel/Equipe	20%
PRM	12	13200 €	1100 €	220 €
PRF	12	12000 €	1000 €	200 €

ARTICLE 13 – CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité après étude par le pôle financier du comité et la C.D.O.

Adoptés en Comité Directeur le 30/06/2020

